

M. BARBER: Et il est réduit à 20 p. 100.

M. MacNICOL: Il y a quelques années, la prospérité de l'industrie du bâtiment avait beaucoup de rapport avec l'industrie dont je m'occupais, et, à l'époque, je me rappelle que les architectes du Canada, lorsqu'ils voulaient donner à un immeuble un certain cachet, spécifiaient des briques de dessins et de formes variés, c'est-à-dire hors de l'ordinaire et fabriquées aux Etats-Unis. Il se fit alors un mouvement parmi les constructeurs en général pour encourager les architectes canadiens à spécifier de la brique canadienne. Je ne pense pas que cette modification du tarif ait un effet quelconque sur la brique ordinaire, mais si elle doit induire à spécifier de nouveau toutes sortes de briques qui se fabriquent aux Etats-Unis, cela fera beaucoup de tort à nos briqueteries.

Le très hon. M. BENNETT: Combien importons-nous des Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Brique de construction, 1,300 tonnes; briques à paver, 1,800 tonnes. Nous en avons exporté 485 tonnes aux Etats-Unis. En 1934, notre production s'est élevée à 86,000 tonnes.

L'hon. M. STEWART: Quel est le droit correspondant sur la brique qui entre aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Il y a ici deux catégories: brique non vernie, ni émaillée, etc., \$1 par mille, d'après le tarif de 1930; brique vernie ou émaillée, 5 p. 100, mais pas moins de \$1.25 et \$1.50 par mille.

Le très hon. M. BENNETT: Quel était le tarif Fordney-McCumber?

L'hon. M. DUNNING: Le même.

L'hon. M. STIRLING: Obtenons-nous quelque concession dans la liste II?

L'hon. M. DUNNING: Sur la brique réfractaire, mais pas pour ce genre-ci.

L'hon. M. STEWART: Combien pèse la brique de construction régulière?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que c'est sept ou huit livres; le minimum est cinq livres. Il y avait autrefois de la brique creuse qui pesait moins. Nous faisons cadeau de \$1 la tonne et en plus de cela...

L'hon. M. DUNNING: Le tarif américain est de tant par mille, \$1 par mille. Notre tarif est de tant par tonne.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 305: Dalles, grès, autre pierre à bâtir, non dégrossies au marteau, sciées ou dressées au ciseau, et marbre et granit bruts, non martelés, ni dressés au ciseau, 12½ p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Les importations sont assez considérables de ce côté. L'objet est de garantir le maintien du tarif intermédiaire, qui est présentement de 12½ p. 100, le tarif général étant de 20 p. 100. Les importations totales de dalles, de grès et de toutes autres pierres à bâtir des Etats-Unis ont été de 59,000 quintaux évalués à \$14,000; granit, \$20,000; marbre, \$3,000. L'importation totale de ces articles a été de \$85,000, dont \$38,000 des Etats-Unis.

L'hon. M. STEWART: Ces chiffres sont ceux de 1935.

L'hon. M. DUNNING: Oui.

L'hon. M. STEWART: Jusqu'à quelle époque le ministre peut-il remonter?

L'hon. M. DUNNING: Les chiffres des cinq dernières années ne sauraient guère nous aider.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà une question fort sérieuse. La pierre de Queenston fait concurrence à la pierre de l'Indiana. Il y a à Toronto un gros édifice construit en pierre de l'Indiana et il y a à Montréal un gros édifice à bureaux d'affaires construit en pierre de Queenston. L'édifice construit en pierre de Queenston coûte beaucoup plus cher que celui construit en pierre de l'Indiana. La pierre importée de l'Indiana, après le paiement des droits en vigueur, a coûté moins cher rendue en Canada que la pierre de Queenston. On a demandé des soumissions à Hamilton et à London et la question est devenue très épineuse. Nous avons réduit le tarif de 37½ p. 100 sur cette pierre, et nous en avons garanti le maintien. Je ne trouverais pas tant à redire si nous n'avions pas garanti durant la période de l'accord, le maintien d'une réduction de 37½ p. 100, bien qu'avec un droit de 20 p. 100 on ait pu importer des Etats-Unis des quantités considérables de pierre de l'Indiana et d'autre pierre qui fait concurrence à la pierre Tyndall, laquelle a servi à garnir l'édifice, et à la pierre Queenston. On a finalement décidé, dans ce cas-ci, d'accorder le contrat pour la pierre de Queenston, bien que cela coûtât plus cher. Il y avait dans la province de Québec une carrière considérable qui fournissait de la pierre faisant concurrence à celle de cet état lointain des Etats-Unis. Je crains que garantir le maintien d'une réduction de 37½ p. 100 n'ait un effet sérieux sur l'industrie de l'extraction de la pierre au Canada.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député de Leeds a demandé des renseignements sur les importations de ces articles. En 1931, ces importations se sont élevées à \$250,000. C'était, je crois, avant le relèvement du tarif.

L'hon. M. STEWART: En quelle année?